

**LA CIRCULAIRE N°1 - 2013
HYGIENE ET SECURITE**

CHSCTM DU 18 DECEMBRE 2012

ORDRE DU JOUR

- 1 – *Rapport d'activité 2011 de l'Inspection Santé Sécurité au Travail (ISST)*
- 2 – *Rapport d'activité 2011 de la médecine de prévention*
- 3 - *Rapport annuel 2011 sur les Accidents de travail et les maladies professionnelles*
- 4 - *Note d'orientation 2013*
- 5 - *Guide méthodologique : « l'enquête du CHSCT sur les conditions de travail à la suite d'un acte suicidaire »*
- 6 - *Lettre de mission des MPCR*
- 7 - *Point d'information accessibilité immobilière*
- 8 - *Crédits 2013*

DECLARATION LIMINAIRE FO FINANCES

Notre Fédération tient tout d'abord à déplorer le retour de certaines pratiques que l'on pensait rangé sur l'étagère des souvenirs ministériels. Il s'agit de la non-transmission (ou de la transmission très tardive) des documents liés à ce CHSCTM. Est-ce votre conception du dialogue social rénové ?

Vous n'êtes pas sans savoir qu'un CTM s'est tenu le 6 décembre dernier. Pour **FO Finances**, le point 7 de son ordre du jour mérite d'être évoqué à ce CHSCT-M.

FO Finances est tout d'abord intervenue pour dénoncer les dénominations nébuleuses évoquées à ce point consacré à la « *communication sur le plan conditions de vie au travail* » ainsi qu'à l'intitulé du tableau correspondant au « *point d'étape qualité de vie au travail* ». Un surprenant mélange des genres alors que le décret de 82 modifié parle de Santé, Sécurité au Travail ! Dans le droit fil de ce constat, pour être efficace et éviter toute confusion préjudiciable aux agents, **FO Finances** a rappelé et rappelle son attachement au respect des acteurs, des instances et du champs de compétences de chacun.

Pour FO Finances, la diminution des moyens de fonctionnement, les suppressions d'emplois, les restructurations permanentes, l'organisation du travail, aggravent les conditions de travail des agents et génèrent de plus en plus de souffrance au travail comme l'attestent depuis des années les

rapports annuels des Médecins de Prévention et des Inspecteurs Santé Sécurité au Travail (ISST) et ceux qui nous sont présentés aujourd'hui. Les agents des accueils subissent de plus en plus d'incivilités, d'agressions ; les espaces de travail se réduisent ; l'hygiène des locaux de travail et des sanitaires se dégrade faute de moyens budgétaires, l'exposition au bruit est fatigante, le chauffage défectueux ou insuffisant ...

FO Finances estime, dans ce contexte particulièrement difficile :

- que des moyens de prévention et d'action sont nécessaires ;
- que les Ministres doivent prendre leurs responsabilités en tirant réellement les leçons des effets néfastes engendrés par leur politique de destruction des services économiques et financiers et en donnant de réels moyens pour faire vivre une politique ministérielle de Santé Sécurité au Travail digne de ce nom, en agissant sur la prévention de la souffrance au travail comme Mme Bricq l'a elle-même évoquée au CTM du 16 octobre dernier ;
- qu'il est plus que jamais nécessaire de renforcer les réseaux des acteurs de prévention. C'est pourquoi **FO Finances** n'accepte pas les annonces de réductions de moyens faites lors du Groupe de Travail du 20 novembre dernier : le non-remplacement des secrétaires des ISST et des infirmières partant à la retraite ; la suppression des secrétariats des médecins de prévention.

En matière de Santé au Travail rien ne peut être fait sans **Médecins de Prévention**, or de nombreux départements en sont dépourvus : pour **FO Finances**, face à la réelle pénurie du vivier des Médecins du Travail, les Ministères Economique et Financier doivent se donner les moyens d'en recruter (amélioration de leurs conditions de travail ; cabinets médicaux équipés ; logiciels ; secrétariat; rémunération...) et doivent tout faire pour les garder.

Le recrutement du **psychologue du travail**, annoncé lors du CTPM du 3 octobre 2011 est toujours bloqué. Il faudrait en finir avec cette éternelle annonce sans suite et renforcer les acteurs de prévention, en particulier le pôle ergonomie de Bercy. Pour **FO Finances** il faut bâtir une véritable filière de formation SST pour tous les cadres et tous les agents, telle qu'annoncée en 2007. Des sessions de formation d'1 ou 2 journées sont peu crédibles.

Concernant l'étude relative au retour à l'emploi des agents après congés de longue maladie (CLM), congés de longue durée (CLD), **FO Finances** souhaite que les acteurs de prévention compétents travaillent au plan d'actions qui en découle.

Pour **FO Finances**, il sera nécessaire, **de faire le bilan des CHSCT et de revoir :**

- la cartographie en restaurant l'interdirectionnalité ;
- l'expertise agréée : force est de constater que ce nouvel outil ne fonctionne pas ;
- la notion de projets importants ;
- l'utilisation des crédits ;
- les remboursements de frais.

FO Finances a regretté la faible réactivité des Directions Générales présentes au CTM du 6 décembre sur les thèmes de la Santé, Sécurité au Travail et **a tenu à rappeler :**

- que le Décret de 1982 modifié prévoit communication aux Comités Techniques du rapport annuel et du programme annuel de prévention des risques professionnels ;
- qu'une véritable politique ministérielle Santé, Sécurité au Travail avec de vrais moyens et le nécessaire engagement des Directions Générales est indispensable dans l'intérêt des agents, compte tenu de l'obligation de sécurité qui est une obligation de résultat (la jurisprudence applicable, parle clairement « d'obligation de sécurité de résultat ») ; sans compter la responsabilité pénale du chef de service du fait de son obligation d'assurer la santé et la sécurité des agents placés sous son autorité.

FO Finances considère plus que jamais que les suppressions d'emplois sont la cause principale de la dégradation des conditions de travail. C'est pourquoi elle exige, au-delà des discours ministériels, l'arrêt immédiat des plans pluriannuels de suppressions d'emplois, des décisions concrètes d'actions portant sur l'organisation du travail, les missions, les moyens, l'encadrement, la qualité du travail, ainsi que le renforcement des prérogatives et des moyens des acteurs de prévention.

FO Finances mettra tout en œuvre pour que les droits des agents en matière de Santé Sécurité au Travail soient préservés et améliorés dans le cadre d'une **politique ministérielle et d'un réseau ministériel lui-même consolidé et renforcé.**

VIE DES INSTANCES ET LEUR ARTICULATION PROPOS LIMINAIRES DE LA PRESIDENTE DU CHSCT-M.

Après lecture des déclarations liminaires, la Présidente du CHSCT-M a souhaité apporter les précisions suivantes. Concernant le calendrier 2013 des réunions des instances et le périmètre de certains groupes de travail, le Secrétaire Général recevra en ce début d'année les Fédérations. Le GT « amiante » qui devrait dépendre du CHSCT-M et qui dépend du CTM a été évoqué. Pour **FO Finances** et les autres Fédérations, ce rattachement a permis de faire avancer le dossier amiante dans l'intérêt des agents. La Présidente du CHSCT-M accepte que le dossier « amiante » reste rattaché au CTM. Néanmoins, il est nécessaire que des liens **d'informations réciproques entre CTM et CHSCT-M** s'instaurent afin que nous puissions travailler efficacement dans l'intérêt des agents. Il est particulièrement important que le CHSCT-M soit tenu informé des conclusions des groupes de travail consacrés à l'amiante, au handicap et des éléments relatifs à l'étude épidémiologique Tripode financée par le CHSCT-M.

FO Finances a rappelé la demande forte des organisations syndicales de la DGFIP, restée sans réponse, d'allouer des moyens supplémentaires au **CHCT de Paris**. En réponse la Présidente du CHSCT-M a annoncé qu'un **second Secrétaire-Animateur sera affecté à Paris** et le représentant de la DGFIP a annoncé **qu'un assistant de prévention de la DGFIP viendra lui aussi renforcer les moyens de fonctionnement du CHSCT de Paris**. **FO Finances** s'est montrée satisfaite de l'arrivée prochaine d'acteurs de prévention compte tenu du nombre d'agents particulièrement élevé et du périmètre important relevant du CHSCT de Paris, qui rappelons-le, remplace les trois anciens CHS-DI parisiens.

1 – RAPPORT D'ACTIVITE 2011 DE L'INSPECTION SANTE SECURITE AU TRAVAIL (ISST)

Ce rapport de qualité prend en compte l'évolution sur les trois dernières années des observations émises par les ISST, avec des encarts rappelant les évolutions réglementaires intervenues en 2011 et 2012. **FO Finances a dénoncé les points noirs récurrents** répertoriés par les ISST lors de la visite des locaux : réorganisations incessantes, encombrement des locaux. Les réductions des budgets de fonctionnement sont de plus en plus mis en avant pour différer des actions pourtant indispensables telles que le chauffage ; l'hygiène des locaux et des sanitaires. Pour ce qui concerne l'amiante : les DTA sont peu nombreux ou incomplets dans les sites loués et les repérages avant travaux sont souvent négligés. Les chariots porte bobines pour les agents des services d'impression des DISI sont inadaptés. Aucun agent n'est formé à la sécurité dans les petits sites. La place de plus en plus importante des RPS dans les interventions des ISST est également cité. Enfin, trop peu de réponses sont apportées par l'administration aux recommandations des ISST.

FO Finances qui avait multiplié les interventions auprès du conseiller social des Ministres et du Secrétaire Général des Ministères Economique et Financier, pour que des ISST supplémentaires viennent renforcer l'Inspection a accueilli avec satisfaction **l'annonce du recrutement d'un 19^{ième} ISST : une avancée importante dans l'intérêt des agents**.

2 – RAPPORT D'ACTIVITE 2011 DE LA MEDECINE DE PREVENTION

FO Finances a souligné la qualité de ce rapport. **FO Finances** a tenu à alerter le ministère sur le problème de sécurité du au travail isolé de certains Médecins de Prévention qui ont été victimes de 12 agressions en 2012. Les agressions (verbales et physiques en particulier dans les services d'accueil du public), les risques psychosociaux (RPS), la souffrance au travail, l'épuisement, les burn out dont les agents sont victimes, sont toujours aussi importants et les Médecins de Prévention sont nombreux à en témoigner. Comme **FO Finances**, ils évoquent, une fois de plus, le lien entre cette souffrance, les restructurations, les objectifs de « rentabilité », les réductions d'effectifs, de moyens et l'organisation du travail.

FO Finances a encore une fois déploré le nombre de suicides (25 en 2011) et le fait qu'aucun d'entre eux n'ait été reconnu accident du travail.

Seules 38% des préconisations des Médecins de Prévention concernant les **aménagement de postes** sont suivies d'effet. Les refus doivent être motivés par l'administration et communiqués aux CHSCT, ce qui est encore rarement le cas.

Les **visites de reprise et de pré-reprises** des agents qui réintègrent les services après congé de longue maladie (CLM) ou de longue durée (CLD) sont trop peu nombreuses. La raison essentielle est

l'important « turn over » des personnels au sein des services RH. Afin d'améliorer le dispositif, il est nécessaire, pour **FO Finances**, de poursuivre la formation des services RH à la médecine statutaire (gestion des CLM, des CLD, comité médicaux, commission de réforme...) qui avait eu des conséquences positives en 2005 et en 2008.

Pour fiabiliser les données relatives aux maladies professionnelles et aux accidents, il faut harmoniser les formulaires remplis par les services RH et les Médecins de Prévention en particulier pour les accidents, pas toujours signalés aux Médecins de Prévention et encore moins aux CHSCT.

FO Finances rappelle que les agents des MEF au sein des DIRECCTE et des DDI sont pris en charge par les médecins de prévention des MEF : compte tenu de dysfonctionnements constatés sur le terrain, la Présidente du CHSCT-M l'a une nouvelle fois précisé à ce CHSCTM

FO Finances a pris acte de la tenue prochaine d'un groupe de travail consacré aux conditions d'exercice (outils de travail ; logiciels) et aux rémunérations des Médecins de Prévention. Dans un contexte de réelle pénurie de Médecins du Travail, les MEF se doivent d'être attractifs pour recruter et conserver les Médecins de Prévention. D'autant que la situation est inquiétante et inacceptable au sein de notre ministère : il y a **encore une quinzaine de départements sans médecins de prévention** alors que la réglementation en Santé Sécurité au travail en fait la « cheville ouvrière » !

3 – RAPPORT ANNUEL 2011 SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES

- **Le nombre d'accidents a progressé** de 5,05% sur la période 2005-2011 alors que dans le même temps les effectifs des Ministères Economique et Financier ont diminué de 14,78% ; 43,80% des accidents de trajets ont eu lieu les mois d'hiver ; 63,40% des accidentés sont des femmes ; 62,78% des autres accidents (hors trajet) interviennent dans le cadre du bureau et 32,41% des accidents interviennent dans le cadre de l'activité de terrain dont 82,34% concernent les agents de la Douane.

- **Les agressions ont augmenté** : passant de 67 en 2010 à 93 en 2011 ce qui est le nombre le plus élevé de ces dernières années.

- **Peu de reconnaissance de maladies professionnelles** : 16 maladies déclarées et examinées en Commission de Réforme (15 TMS et 1 maladie hors tableau « état dépressif réactionnel »). Seules 9 d'entre elles ont été reconnues maladies professionnelles .

Face à une véritable sous-déclaration des maladies par les agents, le guide en cours de finalisation qui leur est destiné, est pour **FO Finances** un document d'une très grande importance : il rappellera aux agents **les procédures** de déclaration et de reconnaissance des maladies professionnelles.

Par ailleurs, pour **FO Finances**, il est nécessaire, comme le rapport le signale depuis des années, d'avoir une **méthode et un outil ministériel de collecte** afin que les données soient fiables. Les choses devraient avancer dans le cadre de la réalisation du nouveau rapport bilan annuel SSCT.

5 – NOTE D'ORIENTATION 2013

Ont été présentés, les points essentiels déclinés en **quatre parties**, de cette note d'orientation 2013 qui est **en cours de finalisation**. La version définitive sera prochainement adressée à tous les présidents des CHSCT :

1- Développement de la connaissance des risques :

- Publication d'un guide méthodologique relatif à l'évaluation et à la prévention des risques professionnels (en cours de rédaction).
- Mise en œuvre du nouvel outil informatique d'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), disponible à compter du mois de mars 2013, pour trois mois de tests avant sa généralisation en fin d'année 2013 avec formations de tous les assistants de prévention à ce nouvel outil au niveau régional.
- Création d'un nouveau rapport : le bilan annuel de la santé, de la sécurité et des conditions de travail prévu par l'article 61 du décret de 1982 modifié.
- Calendrier d'examen par les CHSCT des bilans annuels SSCT, des PAP et du programme d'intervention du CHSCT.

2 – Prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS) et des Troubles-Musculo Squelettiques (TMS) :

- Présentation de la circulaire ministérielle « événements graves »
- Diffusion du guide méthodologique : « les enquêtes sur les conditions de travail suite à un acte suicidaire » (en cours de rédaction)
- Marché national pour les formations à la prévention des TMS d'origine biomécanique (en cours de finalisation)
- Diffusion d'un recueil de bonnes pratiques sur l'aménagement matériel du poste de travail et des conditions d'exercice du travail.
- Mise en place d'un marché de prestations en ergonomie.
- Harmonisation des pratiques dans les démarches de prévention des RPS.

3 – Prévention de l'exposition aux CMR et à des contraintes de pénibilité particulières

- Poursuivre la présentation en CHSCT du « guide sur la prévention du risque amiante dans la gestion des bâtiments »
- Mettre à jour les dossiers techniques amiante (DTA)

4 - Amélioration de l'existant :

- Formation générale des membres des CHSCT.
- Refonte de l'intranet ministériel « alizé » pour la partie « Santé Sécurité et Conditions de travail ».
- Mises à jour des lettres de missions et doctrines d'emploi des acteurs de prévention.
- Gestion des crédits : nature des dépenses imputables sur les crédits des CHSCT, co-financements et sensibilisation à une gestion pluriannuelle des crédits.

FO Finances a demandé le rajout, en annexe de la note d'orientation 2013, d'un document reprenant les financements par la CRIPH et par le FIPHFP des actions concernant le **handicap** ainsi que le **calendrier des formations** CHSCT réalisées par l'administration, en incitant tout particulièrement les membres de l'administration à y participer.

6 – GUIDE METHODOLOGIQUE : « L'ENQUETE DU CHSCT SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL A LA SUITE D'UN ACTE SUICIDAIRE »

Ce guide méthodologique détaille les diverses étapes de la démarche d'enquête du CHSCT en cas de geste suicidaire d'un agent. Il est **en cours de rédaction** et sera examiné lors du prochain groupe de travail du CHSCT-M de début d'année.

7 – LETTRE DE MISSION DES MEDECINS DE PREVENTION COORDONATEURS REGIONAUX (MPCR)

Le réseau de la Médecine de Prévention des Ministères Economique et Financier est actuellement doté de 16 Médecins de Prévention Coordonnateurs Régionaux (MPCR). Les MPCR sont chargés d'animer et de coordonner, notamment sur les plans administratif et technique, le service de la Médecine de Prévention de leur zone de compétence comprenant des Médecins de Préventions, des personnels infirmiers, des assistants régionaux à la médecine de prévention (ARMP) et des secrétaires médicaux. Les MPCR assurent ainsi le suivi de la mise en œuvre des politiques ministérielles de santé au travail au niveau régional pour les départements dont ils assurent les missions de coordination. Dans le cadre de leur mission d'animation et de coordination, les MPCR sont étroitement associés à la définition des moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique de Médecine de Prévention dans les départements de leur région et participent ainsi activement au développement d'une Médecine de Prévention reconnue et efficiente au service de l'administration et des agents. **La version définitive de cette lettre de mission sera transmise aux Fédérations dès sa finalisation.**

8 - HANDICAP : ABONDEMENT EXCEPTIONNEL DU FIPHFP EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Ce financement exceptionnel du FIPHFP à hauteur de 2 Millions d'Euros a été réparti comme suit :

36 projets pour la DGFIP : 1,3 M€

8 projets pour la Douane : 400 000 €

5 projets pour l'Administration Centrale : 145 000 €

5 projets pour l'INSEE : 115 000 €

9 – CREDITS 2013

FO Finances a pris acte de l'annonce du maintien, pour 2013, de l'enveloppe budgétaire. **FO Finances** a déploré l'absence de tout document budgétaire à savoir : le bilan de l'utilisation des crédits de 2012 ainsi que la répartition des crédits 2013. En réponse, la présidente du CHSCTM a évoqué un retard lié à la prise en compte des réductions d'effectifs et à la création du CHSCT Spécial « *enquêteurs de l'INSEE* ». Les annonces récentes de gels de crédits (8%) ont certainement pesé sur cette absence de documents budgétaires

Un GT du CHSCTM sera consacré en 2013 au bilan des CHSCT mis en place par la nouvelle réglementation. Y seront abordés le règlement intérieur (RI) et le fonctionnement des CHSCT des MEF (notion de projets importants ; expertise agréée ; utilisation des crédits ; remboursement de frais ; rôle du secrétaire de CHSCT....)

Un GT « santé au travail » est en cours de programmation (prévu courant premier semestre 2013).

**La Fédération des Finances FO
vous présente tous ses meilleurs
vœux
pour la nouvelle année.**

**N'OUBLIEZ PAS DE TRANSMETTRE A LA FEDERATION VOS REMARQUES, PROBLEMES
DIVERS RENCONTRES AFIN QUE NOUS PUISSIONS DEFENDRE AU MIEUX
LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS.**